



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/1999/140
6 avril 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-cinquième session
Point 9 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME
ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES,
OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

Lettre datée du 1er avril 1999, adressée au Président
de la Commission des droits de l'homme par le Représentant permanent
de la République d'Arménie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Au cours de l'examen du point 9 de l'ordre du jour de la présente session de la Commission, la Représentante permanente de l'Azerbaïdjan a fait distribuer un nouveau document (E/CN.4/1999/121) intitulé "Appel adressé aux peuples du monde, aux États, aux parlements et aux organisations internationales par les habitants du district de Khojaly", où sont travestis d'une manière atterrante les événements qui se sont déroulés à Khojaly en 1992.

Une fois encore, le Gouvernement azerbaïdjanais cherche par ce type d'écrits à effacer la mémoire des atrocités et des massacres commis par son propre peuple au cours de la période du conflit armé entre l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabakh.

En guise de commentaire sur la teneur de ce document, ma délégation rappellera les mots mêmes qu'a prononcés Aiaz Mutalibov, Président de la République azerbaïdjanaise à l'époque, dans une interview avec la journaliste tchèque Dana Mazalova : "... la milice du Front national azerbaïdjanais a entravé activement et, de fait, empêché l'évacuation de la population civile locale de la zone d'opérations militaires par les cols qui avaient été délibérément laissés ouverts par les Arméniens du Karabakh". Le grand espoir de l'opposition azerbaïdjanaise et son intention étaient d'exploiter les pertes civiles de cette ampleur pour susciter un soulèvement populaire contre le régime de Bakou et saisir les rênes du pouvoir. Cette interview a été publiée dans le numéro du 2 avril 1992 du journal russe *Nezavisimaya Gazeta*.

Qu'il me soit permis de citer ce qu'a écrit une organisation non gouvernementale, *Helsinki Watch*, dans son rapport de septembre 1992 : "Une Azerbaïdjanaise confirme que les Arméniens avaient fait savoir à la population civile azerbaïdjanaise de Khojaly qu'elle devait quitter la ville en arborant des drapeaux blancs. En fait, la milice azerbaïdjanaise a abattu ceux qui tentaient de s'enfuir".

Ma délégation est convaincue que les informations susmentionnées expliquent comme il convient la situation réelle au moment des faits. Elle estime qu'au lieu de diffuser des mensonges flagrants au sein de la Commission, l'Azerbaïdjan devrait s'efforcer de rétablir la vérité par égard pour les habitants de Khojaly et, dans le même temps, de traduire en justice les bandes organisées et les criminels azerbaïdjanais responsables des massacres de victimes innocentes.

Ma délégation regrette d'avoir à mettre en lumière des faits aussi pénibles et de devoir vous demander, Madame la Présidente, de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-cinquième session, au titre du point 9 de l'ordre du jour, en réponse aux informations figurant dans le document susvisé.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Karen **NAZARIAN**
